



Christian Couzinou
Président
du Conseil national

Panique

Passé encore que les associations de lutte contre l'amalgame dentaire jouent la partition de la panique. Affoler la ménagère de moins de 50 ans, via certains médias peu étouffés par le principe de la confrontation des points de vue, place assurément les décideurs politiques dans une posture délicate. On aurait pourtant aimé les entendre assumer que, à ce jour, et avec près de 200 ans de recul clinique, la dangerosité de l'amalgame d'argent, dans le cadre des obturations consécutives à des caries, n'a jamais fait l'objet d'une démonstration validée par la communauté scientifique mondiale. À la décharge de nos élus, les opposants au mercure, comme cela est souvent le cas dans ce type de controverses, avancent aussi des arguments qui ont du sens. Nous pensons, bien entendu, à l'impact sur l'environnement des rejets d'amalgames. Or, si cette question se pose en effet dans de nombreux pays – et c'est cela, et cela seul, qui justifie que l'on devra, à terme, recourir à des matériaux de substitution –, elle ne se pose pas en France puisque tous les cabinets dentaires répondent désormais à des normes très strictes s'agissant de la gestion de ces déchets. Non, ce qui choque, dans la récente offensive des opposants au «mercure dentaire», c'est que certains politiques leur aient emboîté le pas en déposant un amendement – rejeté – qui créait une taxe pour les praticiens posant des amalgames.

« Seul l'impact sur l'environnement des déchets d'amalgames dentaires pourrait justifier, à terme, le recours à des matériaux de substitution exempts de mercure. »

Les Français n'ont hélas pas entendu distinctement les motifs de ce rejet

par le gouvernement. Il est vrai que nos représentants, qui ont des électeurs, ne veulent pas insulter l'avenir. Que cela soit donc affirmé ici haut et clair par l'Ordre, garant, via la régulation de notre profession, de la santé bucco-dentaire des Français : en l'absence de matériaux de substitution crédibles, compte tenu de l'état des connaissances scientifiques, et pour des indications bien précises, oui, le recours à l'amalgame d'argent constitue aujourd'hui un enjeu de santé publique.

Bonne année 2014 à toutes et à tous.